

Avant le budget, présenté en avril dernier dans cette province, le service de traitement actif était déjà utilisé à 113 p. 100 de sa capacité. Dans le service des soins prolongés, les réductions proposées ne laisseront qu'un personnel de 30 personnes pour s'occuper de 50 malades.

Voilà quelques-unes des conséquences que peut entraîner la limitation des budgets des services essentiels, et c'est pourquoi je dis aux députés conservateurs et aux députés libéraux, au gouvernement, en fait, que s'ils trouvent extraordinaires et très favorables à la relance de l'économie les effets de mesures semblables, ils ne doivent pas oublier cependant certains des effets extrêmement graves que celles-ci auront sur les programmes sociaux et sur les relations patronales syndicales au Canada.

Je voudrais justement parler un peu de cette question, monsieur l'Orateur. Le bill a été renvoyé au comité de force, au moyen de la clôture, et y a passé exactement une semaine et un jour au cours desquels il a été débattu et des témoins ont comparu. La participation a été très forte, mais lorsque l'on apporte des changements qui toucheront les Parties III, IV et V du Code canadien du travail, j'estime que le ministre du Travail (M. Caccia) aurait dû comparaître devant le comité. Je l'ai demandé instamment au comité; je l'ai redemandé lorsque la motion a été proposée, et encore une fois après la présentation de la motion visant à poursuivre l'étude article par article.

Au lieu de cela, qu'a fait le gouvernement? Il a muselé le ministre du Travail et l'a envoyé se cacher. Il n'a pas voulu que le ministre ni ses collaborateurs—les médiateurs et agents de relation de travail—comparaissent devant le comité pour y être interrogés. Le ministre doit répondre à nos questions pour que la paix et l'ordre règnent au Canada. On ne peut retirer comme cela le droit de négocier à plus d'un demi-million de personnes pour ensuite l'accorder à qui on veut. Cela relève non seulement de la fourberie, mais encore de la cruauté et de l'injustice; et avant que cela ne se fasse, le ministre aurait dû être appelé à comparaître devant le comité. Son chef de cabinet aurait dû comparaître pour que nous discussions du genre de problèmes qui surgiront dans tout le Canada.

Le ministre chargé du programme de promotion sociale aurait dû également comparaître devant le comité. On a beaucoup parlé à la Chambre de l'égalité des sexes et de la nécessité de donner aux femmes davantage de possibilités sur le marché du travail. En fait, alors qu'ils se trouvaient à Toronto il y a moins de deux mois, le ministre du Travail et le ministre chargé de la condition féminine ont déclaré que, si le secteur privé ne se penchait pas enfin sur les difficultés que les femmes éprouvent sur le marché du travail, ils pourraient l'y forcer.

Ce bill est mal rédigé. Il élimine toute possibilité pour ces gens-là de chercher à améliorer les choses et d'apporter des changements qui auraient pu assurer l'égalité des femmes et des hommes sur le marché du travail, et qui leur auraient permis de négocier d'une façon équitable.

Je tiens à dire un mot des employés des députés. Ils ne peuvent être membres d'aucun syndicat à la Chambre. Ils ne sont pas du tout protégés. Leur salaire est assez faible, en général, et le gouvernement a moralement tort de s'en prendre à ces personnes; il y a là matière à révision.

Restrictions salariales du secteur public—Loi

Le projet de loi a été rédigé à la hâte et il est mal fait. Je suis à peu près certain que le ministère du Travail et le ministère du Travail n'ont pas eu leur mot à dire, car autrement celui-ci serait venu au comité nous expliquer quelles étaient les intentions.

M. Ian Sinclair, président de la société d'investissement du CP, dirige un comité d'hommes d'affaires et ne cesse de vanter les vertus du programme de restrictions salariales. A titre de député, j'ai été à même de constater les manipulations de cette personne et de son entreprise. Nous avons vu le ministre des Transports (M. Pepin) se plier à leurs désirs lorsqu'ils ont voulu supprimer certains services ferroviaires. Le gouvernement s'est également empressé de prendre en charge les activités déficitaires de VIA Rail. J'ai vu l'état de leurs prévisions et de leurs dépenses. Il ne leur suffit pas de présenter une facture pour les 12 mois d'opération. Ils ont ajouté un treizième mois et c'est sur cette facture qu'ils ont inscrit leurs frais excédentaires. M. Sinclair est-il disposé à retirer des accusations de ce genre, afin de rétablir l'économie?

• (1450)

Voilà maintenant que le président du Conseil du Trésor est d'accord avec M. Sinclair et qu'il assujettit la compagnie de ce dernier aux principes directeurs. C'est une belle récompense décernée au président chargé des investissements du CP. Il n'aura plus à se soucier des négociations collectives durant les deux prochaines années. De fait, les économies réalisées grâce aux réductions lui fourniront de fortes sommes qui étaient auparavant engagées. Ce projet de loi aura pour effet de voler les travailleurs canadiens pour faire les frais de la mauvaise administration du gouvernement.

Cet été ou au début de l'automne, à son tour, le ministre des Transports s'inclinera devant Ian Sinclair qui lui demandera de modifier l'accord sur le Pas du Nid-de-Corbeau. Les agriculteurs feront alors les frais. Nous voyons cela venir, la chose est certaine. Toutefois, nous serons ici pour les défendre et examiner l'activité de la société qui a réussi, grâce à des accords fiscaux, à faire prolonger son régime fiscal. Elle a reçu des subventions du gouvernement. Celui-ci pousse l'effronterie jusqu'à choisir M. Sinclair pour diriger un comité, sans l'avoir fait comparaître au préalable devant le comité qui aurait pu l'interroger sur ses opinions. C'est un exemple de ce qui est en train de se produire au Canada, et le gouvernement trompe les Canadiens lorsqu'il leur dit que pour juguler l'inflation il entend en désigner plus de 500 000 dont les hausses salariales seront réglementées.

Je voudrais me reporter à une déclaration de M. Carter, l'ancien président des États-Unis. Il y a deux ans, après avoir annoncé des hausses de traitements pour les fonctionnaires américains, M. Carter a déclaré: «Un président doit tenir compte d'une part de la conjoncture économique, et d'autre part du fait que les fonctionnaires fédéraux, tout comme leurs concitoyens, sont aux prises avec l'inflation. J'en suis donc arrivé à la conclusion qu'en raison de leur dévouement, ces loyaux serviteurs de notre pays méritent tout autant d'être récompensés que les autres travailleurs».